

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat Général

Direction des Ressources Humaines

Service de la Gestion du Personnel

Département des Etudes, des Rémunérations  
et de la Réglementation

Bureau de la politique de rémunération  
SG/DRH/SGP/ERR2

Référence :  
Vos réf. :

Affaire suivie par : Céline RENOUARD et Eric WIERZBINSKI  
[celine.renouard@developpement-durable.gouv.fr](mailto:celine.renouard@developpement-durable.gouv.fr)  
[eric.wierzbinski@developpement-durable.gouv.fr](mailto:eric.wierzbinski@developpement-durable.gouv.fr)  
Tél. 01 40 81 60 98 – Fax : 01 40 81 65 13  
Objet : fin de gestion 2008 – complément indemnitaire pour les  
agents de catégorie B et C

Paris, le 22 OCT. 2008

Le Directeur des ressources humaines

à

Monsieur le vice-président du Conseil général  
de l'environnement et du développement  
durable,

Mesdames et messieurs les directeurs  
d'administration centrale,

Mesdames et messieurs les chefs de services  
déconcentrés.

Dans la perspective d'une revalorisation des régimes indemnitaires des agents du MEEDDAT, un complément indemnitaire exceptionnel est alloué aux agents de catégorie B et C à hauteur de 220 € pour les agents de catégorie B et de 100 € pour les agents de catégorie C.

Ce complément indemnitaire est non modulable et à verser au prorata du temps de travail et de présence des agents, sur les indemnités propres aux différents corps, il sera versé en ISS pour les agents de la filière technique.

Dans la mesure où les services ont déjà réalisé leurs exercices indemnitaires locaux, les différences constatées pour certains corps ou certains grades pourront être comblées pour la fin de gestion 2008 sous forme de complément exceptionnel.

J'attire votre attention sur la nécessité de verser ces compléments au plus tard sur le mouvement de paie de décembre 2008.

Vous trouverez en annexe la liste des corps éligibles à cette mesure.

Le directeur des ressources humaines



Jean-Claude RUYSSCHAERT

PJ : 1  
Copie à :

Présent  
pour  
l'avenir

## Compléments indemnitaires 2008

## Filière Administrative

Corps de catégorie B	complément indemnitaire 2008	Indemnités supports de la prime
Secrétaire administratif	220 €	IAT / IFTS
Infirmier(e) des services médicaux de l'Etat	220 €	IAT / IFTS
Assistant(e) de service social	220 €	Indemnité de polyvalence / IFRSTS
Contrôleur des transports terrestres	220 €	IAT / IFTS
Inspecteur du permis de conduire	220 €	PSR / ISP
Contrôleur des affaires maritimes	220 €	IAT / IFTS
Contrôleur du travail	220 €	Prime de technicité / Prime d'activité
Contractuel de catégorie B (disposant d'un régime indemnitaire)	220 €	IAT / IFTS

Corps de catégorie C	complément indemnitaire 2008	Indemnités supports de la prime
Adjoint administratif	100 €	IAT
Syndic des gens de mer	100 €	IAT
Contractuel de catégorie C (disposant d'un régime indemnitaire)	100 €	IAT
Contractuels Berkani (droit public et droit privé)	100 €	Avenant au contrat

## Filière Technique

Corps de catégorie B	complément indemnitaire 2008	Indemnités supports de la prime
Technicien supérieur principal et technicien en chef détachés sur emploi fonctionnel de chef de subdivision	220 €	ISS
Technicien supérieur principal	220 €	ISS
Technicien supérieur en chef	220 €	ISS
Technicien supérieur	220 €	ISS
Contrôleur principal	220 €	ISS
Contrôleur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	220 €	ISS
Contrôleur conducteur	220 €	ISS
Conducteur principal des travaux publics de l'Etat	220 €	ISS

Corps de catégorie C	complément indemnitaire 2008	Indemnités supports de la prime
Dessinateur chef de groupe	100 €	ISS
Dessinateur	100 €	ISS
Expert technique principal	100 €	ISS
Expert technique des services techniques	100 €	ISS